



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dons d'organes

Question écrite n° 44

Texte de la question

M. Bernard Charles attire l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur la situation dramatique des dons d'organes dans notre pays et les consequences graves pour les transplantations. Le recent bilan d'activite de l'association France-Transplant laisse apparaitre une tres importante chute du nombre de donneurs d'organes. Cette diminution a entraine, pour la premiere fois en France, une baisse du nombre de transplantations realisees par les equipes chirurgicales francaises. La reforme du systeme francais de transplantations d'organes, engagee depuis plus d'un an, constitue un premier pas dans le sens d'une efficacite optimale. Les recentes performances medicales des equipes chirurgicales francaises doivent trouver dans ce cadre legislatif renove les conditions de leur developpement. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre d'urgence pour aboutir dans les meilleurs delais a un fort encouragement au don d'organe dans le respect du choix de chacun.

Texte de la réponse

Le ministre delegue a la sante a pris connaissance avec une particuliere attention du bilan public relatif aux transplantations d'organes. La reforme du systeme francais de transplantation d'organes et de tissus a prevu d'aller vers - la rationalisation par l'harmonisation des regles de fonctionnement des intervenants - la transparence, tant dans les criteres d'inscription sur les listes d'attente que dans les modalites d'attribution des organes entre les equipes - la securite, par la mise en place d'une connexion entre les fichiers des organes et ceux des tissus, par l'evaluation des activites de transplantation, par la creation d'un comite de transparence et par la definition de regles de securite sanitaires imperatives. Cette reforme qui s'inscrit dans le cadre du projet de loi sur la bioethique fait actuellement l'objet d'une reflexion approfondie au niveau des services ministeriels ainsi que des differents partenaires concernes sur les mesures a prendre pour aboutir a l'encouragement du don d'organe dans le respect du choix de chacun. Le ministre delegue a la sante tres attache a ce sujet, veillera a ce que cette reforme se mette en place dans les meilleures conditions possibles.

Données clés

Auteur : [M. Charles Bernard](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44

Rubrique : Organes humains

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1993, page 1195

Réponse publiée le : 7 juin 1993, page 1569